



## SOS CONSO

CHRONIQUE PAR RAFAËLE RIVAÏS

# Le chat Bond, ses papiers et l'impossible saillie

**B**ien que le code civil admette que les animaux sont « des êtres vivants doués de sensibilité », il continue de les soumettre au « régime des biens meubles ». La règle, énoncée à son article 2276, selon laquelle « en fait de meubles, la possession vaut titre », s'applique donc à eux, comme le rappelle l'affaire suivante. Dans la nuit du 6 au 7 novembre 2018, M<sup>me</sup> X, éleveuse professionnelle de chats de race, s'enfuit de son domicile, sous la menace de son concubin, M. Y, employé dans un magasin. Elle n'emmène que ses deux filles et ses huit chats, dont Bond, un maine coon – reconnaissable à sa taille de géant et à son poil mi-long – devant faire office de reproducteur.

Lorsqu'elle a retrouvé un toit, M<sup>me</sup> X conduit Bond chez le vétérinaire, afin de parachever son inscription au fichier national d'identification des carnivores domestiques. Après avoir lu la puce électronique du chat, le vétérinaire l'informe qu'il y figure déjà, au nom de M. Y. L'éleveuse comprend que son concubin a utilisé les papiers de Bond, abandonnés dans sa fuite, pour se l'approprier, auprès d'un professionnel complaisant, qui n'avait pas le droit de le faire sans voir l'animal.

## LE CODE CIVIL CONTINUE DE SOUMETTRE LES ANIMAUX AU « RÉGIME DES BIENS MEUBLES »

Or, pour rentabiliser l'achat du géniteur (environ 1500 euros), elle a besoin de ces papiers, qui permettront de justifier de son pedigree lors des saillies et autoriseront la vente de chatons enregistrés au Livre officiel des origines félines. Le 18 août 2020, elle assigne donc M. Y, afin qu'il soit condamné à les lui restituer. Il soutient alors qu'il est le propriétaire de Bond, et que M<sup>me</sup> X le lui a « volé ».

L'avocat de M<sup>me</sup> X invoque l'article 2276 du code civil, selon lequel la possession entraîne une « présomption » de propriété. Il rappelle que celui qui revendique cette propriété doit prouver que la possession a été « vicieuse ». Or, affirme-t-il, la possession de Bond a réuni les « quatre conditions » qui permettent de la dire indemne de tout « vice », puisqu'elle a été « paisible, continue, publique et non équivoque ».

Paisible, car l'acte de vente de Bond prouve que M<sup>me</sup> X l'a acheté, en Ukraine auprès d'une collègue qui lui avait donné « un nom de cinéma ». Continue, car sa maîtresse l'a constamment nourri et soigné. Publique, car elle l'a fait participer à des expositions félines. Non équivoque, car elle en était la détentrice exclusive. Le fait que M. Y ait fait inscrire Bond à son nom auprès de l'I-CAD ne permet pas de « vicier » cette possession, d'autant plus que M<sup>me</sup> X fournit une lettre d'excuses du professionnel qui s'en est chargé.

M<sup>me</sup> X obtient donc gain de cause, en première instance, puis en appel, le 19 septembre. Las, pour le mâle, la victoire arrive trop tard : interdit de saillies pendant deux ans, il est devenu ingérable et a dû être... castré. ■

es financiers ont plu-  
eilli ce virage straté-  
u est de taille pour  
u a réalisé 30 mil-  
ars de chiffre d'affai-  
t dégagé un bénéfice  
ards : son action a  
6 en Bourse depuis le  
née, son cours reve-  
eaux de 2018. L'offre  
té pourrait générer  
de dollars (2,75 mil-  
s) de revenus par an  
s d'abonnés supplé-  
n 2026, sur les mar-  
in et canadien, selon  
e la banque JP Mor-  
millions d'abonnés  
r 600 millions de  
23. Mi-septembre, le  
urnal citait des prévi-  
es par Netflix devant  
urs : sa nouvelle offre  
ficher 40 millions  
troisième trimestre  
illions, dont 1,1 aux  
ici à la fin de l'année.  
n'ont pas été confir-  
reprise.

tés de Netflix sont  
nforcement de la  
sur la vidéo à la de-  
onnement. Mais ses  
y+, HBO Max, Hulu  
t+) ont aussi fait le  
poser des abonne-  
chers avec publicité.  
Zenith, la vidéo en  
er les réseaux so-  
segment publici-  
forte croissance  
24 (15,4 % par an  
pour atteindre  
é publicitaire, soit  
dollars de chiffre  
22. Même Apple  
s ses discussions  
eurs d'introduire  
ans son service  
le site spécialisé  
ée, l'entreprise  
é. ■

ANDRÉ PIQUARD

## SERVICES Royal Mail envisage 10 000 suppressions de postes

Le groupe postal britannique Royal Mail envisage jusqu'à 10 000 suppressions de postes d'ici à août, qui pourraient se traduire par 6 000 licenciements, a annoncé l'entreprise, vendredi 14 octobre. Le groupe a lancé une consultation pour « ajuster la taille de l'entreprise en réponse à l'impact des mouvements sociaux, aux retards dans les améliorations de productivité convenues et à la baisse des volumes de colis », qui avaient été dopés par la pandémie. – (AFP)

## TRANSPORTS Allemagne : un ticket mensuel à 49 euros

En remplacement de l'éphémère ticket à 9 euros qui avait connu un succès retentissant cet été, l'Allemagne va mettre en place un abonnement mensuel à 49 euros sur l'ensemble des transports régionaux (sauf les trains à grande vitesse), dans tout le pays, a annoncé le ministre des transports, Volker Wissing, jeudi 13 octobre. – (AFP)

## CONJONCTURE France : ralentissement de l'inflation à 5,6 %

La hausse des prix à la consommation en France a ralenti à 5,6 % sur un an en septembre, contre 5,9 % en août, a rapporté l'Insee vendredi 14 octobre. Cette décélération est due au « ralentissement des prix des services et de l'énergie », précise l'Insee. Mais la hausse des produits alimentaires s'est accélérée sur un an, passant de 7,9 % en août à 9,9 % en septembre. – (AFP)

site Richelieu

Salle